DEUXIÈME ENFANT

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE Nº 792 Le 06 mai 2014 à 15 heures 33 est né(e) (1) feminin à Paris 17 ême reconnu(e)(2) par 07 mai 2014 Délivré conforme aux registres, le MENTIONS MARGINALES (4) L'officier de l'état civil Sceau Le fonctionnaire municipal délégué par le Maire, Laëtitia MOULINIER EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° Décédé(e) le Décédé(e) le ... Délivré conforme aux registres, le Délivré conforme aux registres, le MENTIONS MARGINALES (4) L'officier de l'état civil MENTIONS MARGINALES (4)

TROISIÈME ENFANT

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAI Le 1 Se prembe 2, est né(e) (1)	SSANCE N° 1261 017 à 7 heures 22 HEN
du sexe Pasculin	à Paris Meme
reconnu(e) (2)	
par ^{ts}	
Délivré conforme aux registres, i	e 4 Septembre 2017
MENTIONS MARGINALES (4)	L'officier de l'état civil fonctionnaire municipal fonctionnaire de l'état civil fonction de l'état civil fonction de l'état civil
	Stéphanié PLUTON
	4.5

		DÉCÈS	

L'officier de l'état civil

Sceau

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reque pour le premier enfant commun) ».

 (2) Préclara, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

 (3) Préclare, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

 (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration-conjointe du ...; (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun).

 (2) Précisee, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

 (3) Précisee, selon le cas : « par le père » ; « par la mère » ou » par les père et mère ».

 (4) inscrites sur l'acte postériourement à l'établissement du présent extrait.